

## Compétence 4 : Traiter des demandes concernant les applications

Lors de certains incidents chez nos clients, ceux-ci nous demandent d'avoir accès aux enregistrements vidéo, ce qui n'est pas possible car interdit. Cependant, si nos clients font une demande à leur directeur technique, et que celui-ci approuve la demande de visionnage vidéo, l'on s'occupe de leur donner seulement le nécessaire de ces visionnages correspondant à leur demande.